



Atelier agriculture
Jeudi 4 juin 2015 - Poligny

Compte rendu

Introduction générale par M Bonnet Maire de Poligny, Mme Brévan et M Chalumeau Président de la Chambre d'Agriculture

Présentation des enjeux du projet de center parcs au regard de l'agriculture

- Aménagement foncier
- Conflits d'usage des voies locales entre troupeaux et usagers du center parcs
- Vente directe des productions locales au center parcs et à ses clients
- Projet de méthanisation
- Promotion d'activités touristiques : visites à la ferme etc...
- Projets alternatifs de développement de l'agriculture locale, (sujet proposé par un participant)

La méthanisation

Pourquoi parler de méthanisation ?

Chambre d'Agriculture :

La réflexion est encore à l'état de balbutiement mais le Center Parcs en consommant de la chaleur pourrait être une opportunité pour réaliser un projet de méthanisation en développant deux types de production d'énergie : soit cogénération, soit injection directe du gaz produit par la méthanisation dans le réseau ce qui suppose une desserte du Center Parcs par le gaz. Les échanges qui ont suivi ont fait ressortir une préférence pour cette deuxième solution.

L'exemple d'une unité de méthanisation mise en place dans le Doubs par un GAEC a illustré l'intérêt d'une telle installation : l'unité de méthanisation est alimentée par les effluents de 200 bovins et des apports carbonés extérieurs. L'énergie produite est valorisée dans le chauffage d'une serre de maraîchage et la revente de gaz à GRT Gaz à hauteur de 240 000€/an. Le GAEC a créé un emploi.

Par ailleurs une unité de méthanisation offre un service aux agriculteurs en prenant en charge les effluents et l'épandage des digestats. Ce dernier argument est contesté par un vigneron qui considère que l'intérêt économique des agriculteurs est d'amender les sols avec des amendements locaux par l'achat de fumier. Il pose également la question de l'origine de ce projet. Est-ce du « green washing » du projet Center Parcs ou le projet est-il issu d'une demande des agriculteurs ?

Pour les initiateurs de la réflexion, le travail sur la méthanisation n'est pas uniquement lié au Center Parcs. Il s'inscrit plus largement dans une réflexion globale sur le développement des énergies renouvelables dont le photovoltaïque et la récupération des bois de haies.

Pierre et Vacances ne sont pas à l'origine de ce projet. Ils s'engagent simplement à acheter le gaz produit comme c'est le cas dans la Vienne pour le Center Parcs qui doit ouvrir prochainement. Pour certains agriculteurs, l'intérêt d'un site de méthanisation serait d'abord de desservir les sites qui n'ont pas le gaz comme la coopérative de Plasne qui utilise 60 000 l de fioul /an et ils souhaitent que la réflexion soit déconnectée du projet de Pierre et Vacances.

Les contraintes propres à un site de méthanisation

La première contrainte est celle de son alimentation. Il n'y a probablement pas de possibilités de mettre des produits carnés dans le méthaniseur, la production locale de paille et de déchets céréaliers est faible et la collecte d'effluents bovins varie fortement selon les saisons. Elle est faible au printemps et en été lorsque les animaux sont à l'extérieur. Ces contraintes conduiraient à dimensionner l'usine de méthanisation en fonction des possibilités d'alimentation les plus faibles et il faudrait alors vérifier que la production d'énergie est suffisante pour intéresser les gestionnaires du Center Parcs et /ou tout autre site. Il reste donc un travail à faire sur les besoins en énergie du Center Parcs et des sites actuellement non desservis par le gaz.

L'épandage des digestats

50% du carbone présent dans les entrants est transformé en CH₄(méthane) à la sortie du digesteur

L'azote issu de la méthanisation pourrait enrichir des sols trop riches en carbone et contribuer à valoriser la matière organique comme c'est le cas sur le premier plateau où le compostage du fumier a été un progrès en liant durablement l'azote et l'humus. Les éléments fertilisants présents dans le fumier sont conservés par la méthanisation et se retrouvent dans le digestat.

L'impact sur l'environnement

L'épandage de l'azote minéralisée donc soluble sur des sols karstiques reste une question à examiner avec prudence. L'azote dissous percole et provoque l'eutrophisation des rivières. Pour les techniciens de la chambre d'agriculture cet épandage serait neutre quant à l'eutrophisation des cours d'eau.

Quelles seraient les nuisances pour les habitants à proximité ? les nuisances olfactives seraient éliminées lors de l'épandage par la captation de l'ammoniac par rapport au fumier qui dégage également du méthane et du CO₂. Par contre il serait nécessaire d'avoir un stockage hermétique des matières entrantes.

Les digestats pourraient se substituer aux engrais minéraux et la méthanisation n'est pas exclusive du recours à l'épandage du fumier par les agriculteurs

Enfin à la question concernant les aides publique éventuelles pour la création d'un site de méthanisation il est répondu que si elles ont pris en charge 30% des coûts lors des premières réalisations elles se situent aujourd'hui entre 15 et 20%.

Les conflits d'usage de la voirie locale entre troupeaux et clients du center Parcs

L'examen de cette question qui avait été évoquée lors des premières réunions est reporté à plus tard lorsque Pierre et Vacances aura arrêté une décision sur l'implantation de son projet. Deux solutions alternatives au site figurant dans le DMO sont à l'étude. Un pré diagnostic environnemental est en cours. Par ailleurs Pierre et Vacances, dans le cas où ils garderaient le site initial, examine la possibilité de faire ripper le projet vers le nord à l'intérieur de la zone d'étude et de créer un accès depuis la RN5 puis la RD 24 évitant la traversée de Plasne. Cet accès est en première approche considéré comme préférable par les services du département et les études permettant de vérifier sa faisabilité seront présentés le 18 juin lors de l'atelier sur les équipement induits.

Les questions portant sur un aménagement foncier étant en partie liées à cette question des accès, elle n'a pas été longuement développée. Le Directeur général des services du département a fait état d'une pré-étude et souligné les délais d'un aménagement foncier (60 mois selon un participant) peu compatibles avec les échéances envisagées pour le Center Parcs.

Les aspects forestiers

Rappel de la réglementation par l'ONF :

L'opération si elle se fait, nécessite une procédure de distraction du régime forestier soumise à autorisation préfectorale.

Le défrichement fait l'objet soit d'une taxe soit d'une compensation correspondant à une échelle de 1 à 5 selon la valeur de la forêt. M Bonnet Maire de Poligny écarte l'hypothèse de la taxe et s'engage à reconstituer le patrimoine forestier de la commune de Poligny en achetant une forêt de valeur équivalente pas trop éloignée. Il est fait remarquer que, au final, la forêt perdra bien 150ha et qu'une vraie compensation serait la replantation avec des espèces équivalentes de 150ha de terres. A l'inverse de ces propos un agriculteur se réjouit que le projet de center parcs n'ampute pas les surfaces agricoles pour lesquelles les textes ne prévoient pas de compensation alors que 400ha de terres agricoles disparaissent chaque année.

Diverses questions concernant les aspects économiques liés à la vente de la forêt :

Le coût de vente des terrains à Pierre et Vacances.

Pour M Bonnet la négociation n'a pas été engagée et la commune devra se baser sur l'évaluation de France Domaines

La plus-value faite par Pierre et vacances entre le coût d'achat et le coût de revente des terrains : Pierre et vacances ne revendra pas le terrain nu mais les équipements et les cottages avec les terrains sur lesquels ils sont construits. Le prix de vente des équipements et des cottages résulte de la charge foncière incluant les aménagements et dessertes par les réseaux, des coûts de construction et des dépenses annexes.

Vente directe et retombées sur l'agriculture

Pierre et vacances :

59% des achats effectuée par les 4 Center Parcs français en fonctionnement sont effectués dans le département ou la région d'implantation. Cela concerne les achats effectués par les restaurants, les superettes et les achats effectués sur les marchés et les boutiques dédiées à l'intérieur des Center Parcs.

Concernant les boutiques dédiées à la valorisation et la vente des produits locaux Pierre et vacances précisent qu'elles sont installées dans des espaces mis gratuitement à la disposition des agriculteurs ou artisans locaux et qu'ils ne prennent aucune marge sur les ventes. Un intervenant s'interroge sur les moyens dont disposent Pierre et vacances pour contraindre les franchisés qui exploitent les restaurants à acheter localement et attire l'attention sur la possible ambiguïté entre acheter localement et acheter des produits locaux.

Projet alternatif :

Un vigneron propose un projet alternatif au Center parcs qui permettrait de créer autant d'emplois en mobilisant moins d'argent public. Il part du constat qu'il manque 300ha de vignes dans le Jura et que leur plantation nécessiterait un apport de 10M€ étalé sur plusieurs années et créerait 152 emplois directs. Son projet étant détaillé sur le site de la commission il n'est pas repris ici.

*Nota : l'importance du temps consacré à la méthanisation n'ayant pas permis d'aborder tous les sujets il a été décidé de consacrer une partie de la réunion du **9 juillet** à l'agriculture.*